



RETRAITE PAR POINTS RETRAITE EN MOINS !

AMPLIFIONS LA MOBILISATION

Les 5 et 10 décembre, plusieurs millions de travailleurs et travailleuses ont massivement fait grève avec des appels reconductibles. En Loir et Cher, ils et elles étaient plus de 6000 le 5 et 4000 le 10 décembre pour dire non à la retraite par points.

Le 17 décembre, après des actions le 12 pour élargir la grève et sa reconduction partout où c'est possible, la mobilisation de l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, retraité-es et jeunes est primordiale pour amplifier le mouvement et contraindre ce gouvernement au service de la finance et du capital à retirer son projet.

LA RETRAITE PAR POINTS, TOUTES et TOUS PERDANTS

Le discours d'E. Philippe confirme la fin des régimes particuliers sauf pour la police, les pompier-es, les gardien-nes de prison et les militaires. Mais aussi le faux-semblant du maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans puisqu'un âge « d'équilibre » à 64 ans va voir le jour (avec un système de bonus-malus) et surtout la mise en place du système par points que nous combattons.

Avec la retraite par points, les pensions vont chuter : les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires de la carrière, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité...), en lieu et place des meilleures années ou des 6 derniers mois actuellement dans le public.

La promesse d'une « règle d'or » fixée par la loi pour que la valeur du point ne baisse pas et soit indexée sur les salaires est un leurre ! Jusqu'en 1993, les 10

meilleures années du privé étaient dans la loi ! En 2003, la décote minorant la pension lorsque le nombre d'annuités n'est pas suffisant est créée par la loi au détriment de... la loi précédente. Jusqu'en 2010, dans la loi, l'âge de départ était de 60 ans et non de 62 ans !

UN SYSTEME PAR POINTS AU SERVICE DE LA FINANCE

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral, il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable. Les points ainsi acquis durant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension pour subvenir aux besoins des retraité-es. La valeur du point au moment de la retraite, assujettie au dogme du 14 % du PIB, sera tributaire de la conjoncture économique, de l'équilibre budgétaire, de l'espérance de vie par génération quoi que prétende le gouvernement !

L'UD CGT 41 a des solutions pour garantir et améliorer le système actuel :

- fin des exonérations des cotisations sociales patronales ;
- fin du CICE et du Crédit Impôt Recherche ;
- abolition des inégalités salariales femmes-hommes ;
- baisse du temps de travail à 32h pour créer des emplois stable, qualifiés et à temps plein.

17 DÉCEMBRE 2019 MOBILISATION GÉNÉRALE !



udcgt41@orange.fr

02.54.45.48.08





L'UD CGT 41 revendique :

- le droit à la retraite pour tous et toutes dès 55 ans (et avant pour les travaux pénibles) pour une carrière complète de 37,5 annuités intégrant les périodes d'études et de stage après 18 ans, de première recherche d'emploi et d'inactivité forcée.
- Une pension de retraite égale à 100 % du meilleur salaire net.
- L'augmentation immédiate des salaires et des pensions de 400 €.
- Le dégel du point d'indice dans la Fonction publique.
- L'indexation des pensions sur les salaires, pas sur les prix.

17 DÉCEMBRE 2019 MOBILISATION GÉNÉRALE !

Romorantin

9h : AG - Centre administratif

10h30 : manifestation - Place de la paix

Vendôme

10h30 : manifestation - Rond point de Bosch

Blois

12h : restauration - Hôpital

14h : départ de la manif - Hôpital

via av. Maunoury - voie rapide - av. Verdun - MRGO - Mairie